

Vie étudiante = précarité ? Retour sur l'événement du 17 octobre 2018

Que s'est-il passé lors de cet événement? Après une introduction de la FEF sur la précarité étudiante, différents organismes nous ont exposé leurs activités pour ensuite permettre un partage avec les étudiants.

Connaissez-vous le planning familial de St-Gilles? La justice de proximité de St-Gilles ? L'ASBL 1 toit 2 âges ? Article 27 ? ou CF2D?

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre la pauvreté, L'ESA Saint-Luc Bruxelles et l'erg, à travers leur service social commun, ont proposé des pistes pour répondre aux besoins des étudiants précarisés.

L'événement a débuté par un exposé de la FEF (Fédération des étudiants francophones) qui nous a présenté l'étude qu'elle a réalisée sur la précarisation des étudiants. Si vous voulez approfondir la question, cette étude a été reprise et commentée dans le document « la pauvreté des étudiant·e·s : un état des lieux » de la ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente ASBL (<https://ligue-enseignement.be/etude-2017-la-pauvrete-des-etudiant-e-s-un-etat-des-lieux/>).

Quelques chiffres interpellant :

- Le budget d'une année d'études est de 8.000 à 12.000€ avec une augmentation des frais directs : minerval, frais d'inscription, syllabi, fournitures artistiques, coût des stages...
- Les demandes de bourses ont augmenté de 21% en 6 ans.
- Le nombre d'étudiants bénéficiaires du CPAS a été multiplié par 7 entre 2002 et 2016.
- 25% d'étudiants doivent travailler pour payer leurs études.
- Les subsides pour les aides sociales sont de 205 à 380€ /étudiants pour les universités et de +/- 70€/étudiants pour les ESA.
- Le nombre de demandes d'aides sociales ont augmenté de plus de 12% entre 2012 et 2015.

Au vu de ces chiffres, la problématique est bien réelle et se fait ressentir de plus en plus chaque année au sein de notre service social. Nous avons donc contacté des organisations, en privilégiant la proximité, qui peuvent apporter des aides précieuses aux étudiants dans le besoin.

Vous trouverez ci-dessous un descriptif non-exhaustif de leurs actions.

Le planning familial de St-Gilles : un lieu d'accueil où vous trouverez un soutien, une écoute, une aide, en toute confidentialité et dans le respect de vos convictions, de votre orientation sexuelle et de votre identité. Une équipe de professionnels à votre service pour répondre à vos questionnements et vous aider dans le domaine de la vie affective, relationnelle et sexuelle dans ses dimensions médicales, psychologiques, sociales et juridiques.

Info sur: <https://www.planningfamilialstgilles.be/>

La justice de proximité de St-Gilles : La commune de Saint-Gilles offre aux citoyens un service gratuit d'aide juridique de première ligne. Celui-ci constitue un des outils du service Prévention permettant d'anticiper – ou du moins de réduire – les soucis/risques/dommages issus de la vie quotidienne et ce grâce à une information juridique accessible. Pour nos étudiants, cela pourrait être pour une aide juridique pour les baux, kots et colocations, le Revenu d'intégration (CPAS), l'obligation alimentaire, ...

Info sur: <https://stgilles.brussels/services/prevention/justice-mediation-et-semja/justice-de-proximite/>

1toit 2 âges : Le souhait de l'ASBL est de mettre en relation des personnes d'accueil et des étudiants dont les attentes sont compatibles. 2 options s'offrent aux étudiants :

- Présence régulière et partage des tâches. Vous offrirez au senior de votre temps et de vos compétences dans la mesure de vos disponibilités (maximum 5 heures/semaine). Vous verserez une indemnité d'occupation de 180 € par mois.

- Pas d'engagement particulier de votre part. Vous n'avez pas de contraintes sur votre emploi du temps. Le senior est souvent une personne encore jeune et tout à fait indépendante. Vous saurez offrir une relation de courtoisie et de respect, ainsi qu'une compagnie bienveillante visant à rompre la solitude. Le loyer demandé ne pourra excéder 300 € (charges comprises), ceci permettant un complément de revenu mensuel pour le pensionné.

Info sur : <http://www.1toit2ages.be/fr/>

Article 27 : L'asbl se donne la mission de sensibiliser, de faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Elle agit sur le coût de l'offre via un ticket modérateur valable à Bruxelles et en Wallonie et elle mise sur l'accompagnement pour encourager l'expression critique et/ou artistique. Son travail se développe en réseau avec des partenaires sociaux, culturels et les publics.

Info sur: <http://www.article27.be/>

CF2D : C'est une société d'économie sociale de services et de recherche dans le domaine du développement durable. Nos activités se développent autour de trois axes principaux : la revalorisation de Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), la recherche & développement dans les activités environnementales et l'économie sociale ; la création de liens socio-économiques Nord/Sud. Elle s'occupe notamment de vente de matériel informatique avec garantie aux particuliers.

Info sur : www.cf2d.be

Tous ces organismes ont de près ou de loin été en contact avec l'un ou l'autre de nos étudiants... d'ailleurs pour certains, ce sont eux qui nous les ont fait connaître ! Les faire connaître à un plus grand nombre était notre but... et même si le public n'a pas été au rendez-vous, les échanges ont été très instructifs et ont permis un contact direct avec le service social, ce qui augure d'autres futures collaborations.

Service social des instituts Saint-Luc (Thérèse Groulard) : t.groulard@stluc-esa-bxl.org